

27 jan 2012 -18:20

Appartient à Conseil des ministres du 27 janvier 2012

## Praticiens de l'art infirmier

Prime annuelle à la formation continue pour les praticiens de l'art infirmier.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une prime annuelle à la formation continue aux praticiens de l'art infirmier.

Cette prime s'élève à 175 euros par an et est octroyée aux personnes suivantes :

- les salariés ou indépendants travaillant à titre principal dans les soins à domicile ;
- et qui bénéficient de l'intervention INAMI dans les coûts d'un logiciel.

Le praticien doit avoir suivi une formation de minimum 5 heures lors de l'année concernée par la demande, parmi lesquelles 2 heures sur la nomenclature des soins de santé ou d'autres réglementations spécifiques au secteur des soins infirmiers à domicile.

Cette mesure pose un premier pas vers un système d'accréditation pour praticiens de l'art infirmier à domicile en Belgique et doit permettre une amélioration de la qualité des soins et de leur facturation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>